

ARRETE DE DÉLIMITATION

ARRETE N°2023-287

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE de LA SUZE SUR SARTHE
Rue Marie Pape Carpentier
Cadastrée Section AM n°319

Le Maire de la Commune de LA SUZE SUR SARTHE

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants,

Vu la volonté de délimiter entre la propriété publique communale relevant de la domanialité publique à caractère d'espace-vert bordant la rue Marie Pape Carpentier sis rue Marie Pape Carpentier cadastrée cadastrés Section AM n°319 et les parcelles cadastrées AM n°318, 333, 343, 344 et 345

Vu le procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété de la personne publique accompagné du plan de délimitation dressé en date du 26/05/2023 par M. Jean-Édouard PAUTONNIER, Géomètre-Expert au cabinet AIRGEO et inscrit au tableau du conseil régional d'ANGERS sous le numéro 06586.

ARRÊTE

Article 1 : La limite de propriété est déterminée suivant la ligne :
201 - 202 - 203 - 204

Le plan intégré au procès-verbal susvisé permet de repérer sans ambiguïté la position des limites et des sommets.

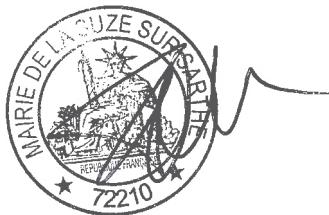
Article 2 : La présente délimitation a permis de mettre en évidence la concordance entre la limite foncière de propriété et la limite de fait de l'ouvrage public.
Aucune régularisation foncière n'est à prévoir.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié au(x) riverain(s) concerné(s) et à M. Jean-Édouard PAUTONNIER, géomètre expert.

Article 4 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Fait à LA SUZE SUR SARTHE, le 4 Août 2023

Le Maire,
Emmanuel D'AILLIERES



Arrêté notifié aux riverains par courrier recommandé avec accusé de réception le : *1108/2023*
Arrêté notifié par courrier simple à M. Jean-Édouard PAUTONNIER, Géomètre-Expert le : *1108/2023*
Arrêté affiché aux portes de la mairie le : *1108/2023*